

La CFE CGC propose depuis 2008 "le + santé", une gamme mutuelle spécialement conçue pour ses adhérents actifs et retraités en partenariat avec le Groupe Smiso Mutuelle des Cadres du groupe Humanis.

Conscients du poids d'une telle couverture dans un budget familial, en grande partie à cause des dérèglementations et désengagements de la Sécurité sociale ces dernières années, il a été décidé de créer une garantie supplémentaire.

Vous pouvez donc désormais vous protéger contre tous les frais liés à une hospitalisation avec « le + santé hospitalisation » moyennant une cotisation tout à fait attractive.

Nous vous invitons également à étudier les prestations et tarifs de l'ensemble de notre gamme négociée spécifiquement pour les adhérents CFE CGC, et à la comparer le cas échéant avec votre propre mutuelle.

• Garantie des adhérents retraités

Garanties dans le cadre du respect du parcours de soins

Catégorie	Description	Taux / Montant
L'HOSPITALISATION MÉDICALE OU CHIRURGICALE	Le forfait hospitalier, selon tarif en vigueur au 1er janvier de l'année	Frais réels
	Les actes d'anesthésie, les actes chirurgicaux	600%
	Votre enfant de -16 ans est hospitalisé les frais de la personne à son chevet	Frais réels
	La participation forfaitaire de 18 € pour les actes techniques médicaux lourds > à 120 €	Frais réels
LES ÉTABLISSEMENTS CONVENTIONNÉS	Les frais de séjour et la salle d'opération	100%
	Votre chambre particulière (1)	Frais réels
LES ÉTABLISSEMENTS NON CONVENTIONNÉS	Le forfait hospitalisation (par jour)	33 €
	L'assistance personnalisée (la garde de votre enfant malade, une aide ménagère...)	Incluse

(1) Les frais réels sont limités à la catégorie la moins élevée des tarifs pratiqués dans l'établissement.

COMPRENDRE VOS REMBOURSEMENTS

• % de la base de remboursement de la Sécurité sociale = Sécurité sociale + Groupe Smiso Mutuelle des Cadres

ATTENTION : Attention : Un délai de carence de 3 mois est applicable dans le cadre de la mise en place de vos garanties. (9 mois pour la maternité).

• Cotisation

Le montant de la cotisation mensuelle par personne protégée (Régime général et Alsace Moselle) valable pour 2012 est le suivant :

Enfant	4,47 €
De 51 à 55 ans	8,48 €
De 56 à 59 ans	9,87 €
De 60 à 69 ans	11,42 €
De 70 à 79 ans	13,93 €
À partir de 80 ans	15,97 €

RÉDUCTION POUR LES COUPLES ADHÉRENTS RETRAITÉS :

Pour le membre adhérent et son conjoint ayant droit, une réduction de 10 % sur le montant de la cotisation est appliquée au plus âgé du couple pendant les 12 premiers mois d'adhésion.